

CDD-15 Learning Center, Salle de conférence Room B

## **Atelier de sensibilisation et d'information sur les stratégies nationales de développement durable**

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie ont offert une formation sur les enjeux croisés des stratégies nationales de développement durable (SNDD) et de la responsabilité sociétale des entreprises. Christian Brodhag, délégué interministériel au développement durable au sein du gouvernement français, a d'abord rappelé l'histoire, les objectifs et l'organisation de ces SNDD. Une SNDD peut être définie comme « un processus de planification stratégique participatif et récurrent destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra- et intergénérationnelle ». Elle est constituée de différentes séquences, depuis l'analyse des engagements internationaux et du diagnostic de la situation du pays, jusqu'à la mise en œuvre d'un système de coordination au niveau interministériel.

M. Brodhag a ainsi expliqué le processus décisionnel du développement durable, intégrant le Président de la République, le Parlement, le Premier Ministre et les différents ministères. L'organisation de la coordination interministérielle et la révision constitutionnelle du 1<sup>er</sup> mars 2005 ont été détaillées. Les sept défis liés de la SNDD française, qui sont cohérents avec la stratégie européenne de développement durable, sont les changements climatiques et les énergies propres, le transport durable, la production et la consommation durable, l'inclusion sociale, la pauvreté dans le monde, la santé publique, la conservation et gestion des ressources naturelles. La SNDD française repose sur un processus constant d'amélioration, impliquant un suivi critique de sa mise en œuvre et une revue par les pairs de l'ensemble du processus. Cette organisation a fait l'objet de diverses questions, portant notamment sur les modalités mêmes de la coordination interministérielle.

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a fait l'objet d'une présentation par Me Blaes, du Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable. La RSE fait l'objet d'un grand nombre de référentiels, ce qui a conduit à un effort de rationalisation des normes existantes. Ainsi début 2003, l'ISO a mis en place le Groupe consultatif stratégique (SAG) sur la RSE en vue de définir une norme applicable à toutes les organisations. Le réseau francophone s'est efforcé de contribuer à cette réflexion sur l'élaboration de normes RSE, à travers la formalisation d'un cadre d'action sur 2009-2009, le renforcement des capacités et un partage des expériences et des informations. Avec l'appui de l'OIF, un réseau d'échange a été structuré. Les participants ont par la suite débattu des enjeux de la RSE, en particulier pour les pays en voie de développement.